

Congrès AFSP 2009
Section thématique 37
**Partis politiques et mouvements sociaux à la croisée des approches :
interdépendances, transformations et traits communs.**

Axe 3

Guillaume Girard (CRPS, Université Paris I Panthéon-Sorbonne)
guillaumegirardfr@yahoo.fr

**Usages des technologies organisationnelles dans la compétition politique au Togo et au Bénin :
mobilisations pour la "promotion des femmes" et transformations
des entreprises politiques de femmes.**

Résumé :

Au Togo comme au Bénin, on observe au cours des deux dernières décennies une relative féminisation du personnel politique. Cette communication pose la question des technologies organisationnelles utilisées par ces entrepreneuses politiques. A travers l'étude de leurs parcours, de l'évaluation du poids relatif des labels partisans et du genre dans la mise en équipes des compétiteurs, on entend poursuivre deux principales hypothèses. D'une part, historiquement on note que les équipes de femmes se sont autonomisées des partis. D'abord réunies au sein des ailes féminines des partis uniques, les entrepreneuses politiques ont ensuite investi de nouvelles formes organisationnelles : associations et réseaux d'associations luttant pour la cause des femmes. D'autre part, ce déplacement a été favorisé par l'intervention d'acteurs extérieurs comme les agences onusiennes et des ONG. On note enfin que les usages des technologies organisationnelles par les femmes en politique dépendent de l'emprise partisane sur le jeu politique, ce que révèle la comparaison entre les cas du Togo et du Bénin.

Questionner la dimension collective de l'activité politique implique de penser les partis politiques comme « une des formes historiquement déterminées d'entreprise politique » [Offerlé, 1987, 23]. Pour se donner les moyens d'analyser *la mise en équipe* [Bailey, 1971] des agents engagés dans la compétition politique et saisir les mécanismes d'objectivation et de labellisation des camps politiques, il est stimulant de partir de l'existence d'une concurrence interindividuelle. Dès lors, il est possible d'analyser comment la compétition interindividuelle s'organise en entreprise collective ou en équipe. Les équipes regroupent dans des jeux à motifs mixtes (jamais totalement conflictuels ni totalement coopératifs) *de façon plus ou moins durable* des acteurs individuels engagés dans la compétition. Au-delà (et en dedans) des partis, la compétition politique est susceptible de s'organiser autour d'équipes qui peuvent prendre des formes variées.

Le poids relatif des capitaux personnels et des capitaux collectifs est une distinction permettant de penser la structure des capitaux intervenant dans la constitution et le maintien des entreprises politiques. En effet, « [l'] *autorité politique dont un agent est le dépositaire peut reposer sur l'accumulation primitive, soit de capitaux personnels (attachés à la personne, incorporés et reconnus par des attributs et des titres socialement pertinents), soit de capitaux collectifs (délégués temporairement par une organisation dont l'agent singulier est le porte parole). Les agents en compétition pour l'obtention de trophées politiques peuvent donc investir dans cette concurrence ces deux formes idéales typiques de capital politique : du crédit personnel ou du crédit collectif, étant entendu que ces formes ne se retrouvent jamais à l'état pur, chaque agent étant dépositaire en des proportions variables de chacune de ces espèces de capital politique.* » [Gaxie & Offerlé, 1985, 107]

Dans cette communication, on cherche à questionner plus précisément la structure des capitaux collectifs. Etudiant les élections polonaises dans une configuration post-transition démocratique, Jérôme Heurtaux analyse la collectivisation de l'activité politique en dénaturant l'emprise de partis pour mieux saisir l'offre organisationnelle, i. e. *l'ensemble des collectifs présents dans l'élection, saisis du point de vue de la nature revendiquée et/ou statutaire de l'acteur et souvent de la conception de la représentation qui l'accompagne.* [Heurtaux, 2005, 376]. A la suite de ces travaux, on pose l'hypothèse suivante : *les agents en compétition pour l'obtention de trophées politiques peuvent donc investir dans cette concurrence deux formes idéales typiques de capital politique collectif : du capital collectif délégué temporairement par une organisation revendiquant officiellement la conquête du pouvoir, du capital collectif délégué temporairement par une organisation prétendant seulement chercher à l'influencer (ou la contester).*

Plus qu'un postulat théorique, la distinction entre ces deux types d'activité politique collective doit nous permettre de saisir les luttes de labellisation existant autour de la définition des entrepreneurs de représentation légitime. Avant tout développement, il est important de préciser que « [l]es agents qui sont titulaires de responsabilités collectives "n'accumulent pas du capital collectif pour", ils ne "cherchent pas à le rentabiliser" : ce n'est qu'une reconstruction théorique qui n'est pas superposable à la maîtrise pratique des agents, qui permet de comprendre comment des capitaux unis qui sont des indicateurs de dispositions sont ou non ajustés à une position disponible dans une certaine logique de situation. Les titulaires de ces capitaux ont donc milité et ils ont acquis telle position et non pour acquérir telle position. » [Gaxie & Offerlé, 1985, 109]

L'accumulation (*de diverses espèces*) de capital collectif permet à certains agents, *que cela soit anticipé ou pas*, d'accéder à des positions de pouvoir sous certaines conditions et dans certaines circonstances. Dénaturer l'intervention des partis politiques sur le jeu politique et se départir d'une vision intentionnaliste de l'entreprise politique : de tels postulats doivent être couplés à une déconstruction des entreprises de représentation dont l'objectif affiché n'est pas la conquête de positions de pouvoir politique. La manière de désigner ce type d'entreprise est historiquement et socialement variable. Dans une configuration donnée, il peut s'agir de *mouvements sociaux*. Dans le cadre de nos recherches, on constate que les catégories indigènes utilisées pour désigner les acteurs collectifs non directement tournés vers la conquête de position de pouvoir sont celles des ONG ou des associations.

Laure Béréni a proposé d'utiliser la catégorie *d'espace de la cause des femmes* pour désigner « l'ensemble des actrices engagées dans des collectifs spécialisés dans la lutte au nom des femmes (le groupe des femmes constitue le référent et le sujet des luttes) et pour la cause des femmes

(transformations de rapports de genre jugés injustes), quelle que soit la définition des termes de leur lutte (notamment leur degré de radicalité) et le site dans lequel elle se déploie.[...] Cette catégorie (espace de la cause des femmes) regroupe des actrices investies dans les sphères sociales qui détiennent chacune leurs propres logiques de fonctionnement et sont souvent séparées par l'analyse sociologique : sphère étatique (instances chargées des droits des femmes), sphère partisane (commissions femmes de partis), sphère syndicale (commissions femmes de syndicats), sphère académique (associations de chercheuses, revues, séminaires et colloques féministes), sphère associative (associations féminines et féministes).» [Béréni, 2007, 108]

C'est en fait à l'intersection de l'espace de la cause des femmes et de l'espace des agents en compétition pour la conquête de position de pouvoir politique que se situe notre objet d'enquête. Il faut par ailleurs noter que Laure Béréni étudie les trajectoires des féministes du parti socialiste comme emblématiques d'un « processus d'extériorisation des stratégies de protestation », d'un « déplacement du lieu de la contestation mais aussi des cadres de cette contestation » [Béréni, 2006, 189] Plutôt que de questionner le lieu depuis lequel on défend une cause en l'occurrence « la cause de la représentation politique des femmes » [Béréni, 2007, 119], on entend saisir les technologies organisationnelles à travers lesquelles des femmes accèdent à de positions de pouvoir politique. L'observation empirique révèle qu'au Togo et au Bénin, certaines de ces détenteuses de position de pouvoir politique le font en activant du capital collectif constitué autour de cette cause.

Si l'état actuel de traitement des données empiriques ne permet pas de fournir des éléments assez précis, il faut noter que la constitution d'un crédit collectif par les entrepreneurs politiques diffère selon trois critères : entre les hommes et les femmes, entre les femmes ministres et députés et entre les deux pays. Afin d'analyser cette différenciation et de saisir à travers quel technologies organisationnelles se joue la collectivisation des entreprises politiques, on voudrait poser deux pistes. L'une relève de la comparaison diachronique et stipule qu'au cours du temps la constitution de ressources collectives fondés sur le genre s'est autonomisée du contrôle des partis politiques. L'autre relève de la comparaison synchronique, qui peut nous permettre d'affirmer que dans le cas du Togo, l'emprise partisane demeure plus forte sur ces entreprises. La communication s'organise autour de trois points principaux. Premièrement, il s'agit de retracer la trajectoire des femmes au sein des partis et de leur émergence numérique et positionnelle. Quant au second point, il s'agit au contraire de se diriger plutôt du côté de la trajectoire des collectifs associatifs. Enfin dans la dernière partie, on cherche à saisir des façons typiques illustré par des exemples de ce que peut être l'usage des ressources collectives dans les parcours politiques.

Trajectoires des ailes féminines au sein des partis politiques

S'intéressant aux entreprises politiques de femmes, c'est-à-dire au type d'organisation sociale à travers lesquelles *des femmes revendiquent et/ou obtiennent l'occupation de position de pouvoir* ; on va en premier lieu se pencher sur les organisations dont un des buts officiels est la conquête de ces positions. Ainsi, ces groupes sociaux sont ceux qui revendiquent avoir recours à la technologie organisationnelle du parti politique et prétendent avoir un monopole (*toujours incomplet*) sur la sélection du personnel politique.

L'histoire postcoloniale du Bénin et du Togo peut être en première approximation lue à travers la succession de trois phases. Pour le Togo, on retiendra le découpage suivant : le multipartisme des indépendances (1960-1967), le régime de parti unique du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) (1967-1991), la phase post-transition du retour du multipartisme (depuis 1991). Quant au Bénin, on s'appuie sur le canevas suivant : l'instabilité politique du multipartisme des indépendances (1960-1972), la révolution marxiste-léniniste du régime de parti unique du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) (1972-1991), la phase post-transition du «renouveau démocratique» (depuis 1991).

En dépit du caractère réducteur de ces découpages historiographiques, ils offrent néanmoins une intelligibilité minimale de l'histoire politique de ces deux états d'Afrique de l'ouest et proposent des repères permettant d'orienter la présentation de la genèse et des transformations des sections féminines des partis politiques togolais et béninois. Après avoir retracé la genèse des sections féminines des partis politiques, on insistera dans un second temps sur les effets de la différenciation des configurations politiques post-transition, *notamment au regard de l'emprise partisane sur le jeu politique*, sur la durabilité des sections féminines comme espace efficient et efficace de l'entreprise politique féminine.

La genèse des sections féminines des partis politiques

Traiter des origines d'une institution telle que les sections féminines des partis politiques expose le cadrage de l'analyse à deux biais principaux. D'une part, les principes juridiques et constitutionnels des découpages chronologiques de l'objet sont propices à une reconstitution tronquée de l'histoire longue d'un *espace féminin de participation politique*. D'autre part, on s'expose en retour à une quête (*vaine*) des origines les plus lointaines de l'institution. Toutefois, en retenant les apports du point de vue socio-historique, il est préférable de dépasser ces difficultés en renonçant à donner un point de vue intégral sur les origines de l'institution en lui préférant une étude des transformations sur une période déterminée. Au-delà de la profondeur du découpage historiographique à adopter, le *détour par le passé* pour comprendre l'émergence des sections féminines au sein des partis politiques expose à une double hypothèse normative. Premièrement l'existence de sections féminines, *i.e. d'espaces cloisonnés au sein des partis politiques pour les activités politiques de femmes*, peut être alors considéré comme la continuité d'une exclusion politique précoloniale des africaines ou de leur mise à l'écart lors de la période coloniale.

Au-delà de ces remarques préliminaires, il faut noter que l'historiographie et la mémoire collective de l'émergence d'un *collectif politique féminin* cadrent au Togo comme au Bénin avec des groupes et des événements bien précis. Dans le cas du Bénin, c'est l'image des guerrières du royaume précolonial du Dahomey qui dispose d'une efficacité certaine pour énoncer la mémoire sociale de l'émergence du rôle des femmes en politique. A l'origine, les amazones sont des femmes destinées à la parade et à la garde personnelle du roi du Dahomey. Au fil du temps, ces guerrières sont devenues un des bataillons d'élite de l'armée dahoméenne jouant notamment un rôle dans la résistance contre l'invasion coloniale. A l'époque contemporaine, le mythe des *Amazones du Dahomey* [D'almeida-Topor, 1984] garde une place importante dans les imaginaires politiques du golfe du Bénin, mémoire de ces guerrières qui combattaient en clamant : « *Nous sommes des hommes, non des femmes.* »

Dans le cas du Togo, c'est plutôt à un épisode de l'histoire coloniale qu'il est fait référence : la révolte des loméennes¹ de janvier 1933 [D'almeida-Ekue, 1992]. Dans un contexte de crise économique les togolais vivant du commerce, *notamment les togolaises*, voient leurs affaires s'effondrer alors que de nouvelles taxes sont mises en place par l'administration coloniale. Une lutte de légitimité, à représenter la contestation grandissante de ces commerçantes, s'intensifie alors entre *le conseil des notables*

¹ Lomé est la capitale du Togo, tandis qu'au Bénin on distingue les communes de Porto-Novo (capitale politique) et de Cotonou (capitale économique).

(officiellement courroie de transmission entre l'administration et les populations) et *les Duawo* (groupe ne disposant d'aucune existence légale). L'arrestation de deux des chefs de Duawo, suite aux lettres transmises à l'administration coloniale dans lesquelles ils se faisaient les porte-paroles d'un mécontentement populaire, provoque alors une révolte des femmes commerçantes de Lomé. Celles-ci prennent alors les devants d'un mouvement réclamant la libération des chefs de Duawo et proclamant le rejet des nouvelles taxes.

Ces deux séquences historiques et ces deux groupes de femmes médiatisent une lutte menée au nom de principes dépassant une revendication statutaire. Si ces luttes animent des groupes de femmes, elles ne sont pas conduites au nom *de la cause des femmes*. Ce n'est que plus tard avec les transformations des modes de gouvernement au sud du Sahara et l'émergence au niveau global *d'un discours sur la défense et la promotion des femmes* que l'on va passer d'un modèle de l'allégeance à celui de la revendication. De manière idéale-typique, on passe de la mobilisation de groupes de femmes faisant allégeance à un pouvoir supérieur, à la mobilisation de groupes de femmes faisant grief d'un certain nombre de revendications à un pouvoir supérieur. En définitive, saisir ces transformations implique d'étudier le jeu continu de tensions entre ces deux façons de faire parler *le collectif femmes*, ces deux manières de promouvoir les entreprises politiques de femmes.

Depuis 1960, le Bénin dispose d'une institution parlementaire dont les membres sont renouvelés à dix reprises : 1960, 1964, 1979, 1984, 1989, 1991, 1995, 1999, 2003, 2007. Dans le cas du Togo, on dénombre aussi dix renouvellements: 1961, 1963, 1979, 1985, 1990, 1991, 1994, 1999, 2002, 2007. Lors des élections législatives béninoises de 1960 et 1964, aucune femme n'est présentée comme candidates ou suppléantes par les partis politiques bien qu'il n'existait aucune barrière juridique à le faire [Zantou, 2001, p.34; Cojia-Crinot, 1996 ; Fourn, 1984]. Au Bénin, il faudra attendre 1979 pour voir émerger la première femme parlementaire. Dans le cas du Togo, la situation est assez similaire puisqu'à l'exception de Joséphine Hundt, institutrice de formation et membre du comité pour l'unité togolaise (CUT)² aucune femme n'est élue au parlement.

Au Togo comme au Bénin, les premières femmes à accéder à des positions de pouvoir *externe aux entreprises politiques* seront donc des parlementaires en 1979. Toutefois, même si elles n'occupent pas et (surtout) n'affichent pas leur intention de briguer des positions de pouvoir, les femmes sont présentes en tant que militantes dans les partis politiques. La plupart des partis politiques mettent en place des sections féminines pour organiser les activités des femmes en leur sein. Deux grandes «catégories sociales» de femmes rejoignent les partis politiques dès la lutte pour l'indépendance: des femmes commerçantes et des femmes salariées « en nombre plus restreint » [« personnel autochtone des services de santé publique (sages femmes, infirmières), de l'enseignement (institutrices, monitrices), de l'administration (employées de bureau, secrétaires, dactylos) »]. [Kponton, 1994, 214] Ayant étudié l'intervention politique des femmes au moment des indépendances, Ginette Kponton fournit l'analyse suivante de leur rôle [Kponton, 1994, 218-219] :

« Elles seront des agents persuasifs et tenaces de la propagande orale, qui a été la forme la plus usitée de la diffusion des idées, du fait du fort taux d'analphabétisme, aussi bien au sein de la population que des propagandistes elles-mêmes. Si la parole vivante n'est pas le type de propagande le plus moderne, elle présentait cependant l'avantage d'utiliser la langue du colonisé, en l'occurrence l'éwé, mettant ainsi en échec la surveillance stricte dont les partis nationalistes étaient l'objet. Cette propagande orale sera facilitée par les activités professionnelles des femmes commerçantes. Les places de marché de leur propre localité ou celles du circuit des /marchés hebdomadaires régionaux qu'elles fréquentent, constitueront des plaques tournantes d'explication des mots d'ordre et des orientations, des points de transmission des consignes des formations politiques et des associations plus actives. Que ce soit sur les places elles-mêmes (conversations, discussions entre amies ou voisines d'étalage) ou dans les véhicules de transport-principalement le train-, la propagande prendra le ton d'une discussion informelle d'exposé des objectifs et actions politiques entre militantes et non militantes, compagnes de voyage. »

² Le CUT est avec le PTP (Parti Togolais du Progrès) est l'un des deux partis majeurs de la vie politique togolais jusqu'à l'installation du régime du RPT en 1967.

Les *sections féminines* constituent alors des espaces d'organisation du travail politique des femmes. Agents de propagande, elles vont jouer un rôle important dans l'animation de la vie des partis à travers la gestion des tâches d'organisation dans le cadre d'une division genrée du travail politique. L'hypothèse consiste à envisager les ailes féminines comme une *aile ménagère* au service du parti. Reproduisant la séparation entre l'univers domestique et l'espace public, les *sections féminines* consacrent une répartition genrée du travail politique de telle façon que : « la hiérarchie des tâches et des espaces se trouve ainsi inscrite dans la hiérarchie des rôles. Exerçant les activités les plus nobles et les plus prestigieuses, l'homme exerce aussi les rôles d'autorité, alors que les femmes se voient réserver les rôles passifs ou les activités accessoires socialement dévalorisées. » [Gaxie, 1978, 131]

À l'instar des travaux de Dominique Loiseau sur l'engagement syndical [Loiseau, 1996], on peut considérer que l'état de la configuration ne fournit aux femmes que deux modalités d'engagement politique : la première consiste dans l'univers privé à être solidaire de celui de leur mari en remplissant les tâches domestiques et militantes du quotidien ; la seconde passant par leur adhésion, dans un processus de complémentarité, aux associations féminines chargées d'activités diverses, mais reliées aux rôles féminins traditionnels de service et d'entraide, consistant par exemple à s'occuper des problèmes quotidiens des familles, des femmes ou de la gestion quotidienne des activités du parti.

Les transformations des configurations politiques béninoise et togolaise au cours des années 70 vont produire des effets différenciés sur les modalités d'insertion des femmes dans les entreprises politiques. Avec l'avènement des partis uniques, les femmes vont être en grande partie exclues des jeux factionnels réservés aux compétiteurs masculins. Cette exclusion se traduit alors par la consécration d'un espace unique réservé au militantisme féminin. Après le coup d'Etat de 1967, le Général Eyadema est consacré chef fondateur lors du congrès constitutif du RPT en 1969. Dès 1972, sont mises en place la JRPT (Jeunesse du RPT) et l'UNFT (Union Nationale des Femmes Togolaises). Cette année là a lieu un coup d'état qui met fin à l'instabilité politique qui dure depuis 1960 au Bénin. Il faudra attendre l'année 1983 pour que soit mise en place les ailes marchantes du PRPB.

En 1979 si ce sont les quotas qui garantissent une présence minimale des béninoises, on note aussi une entrée de femmes au parlement togolais. Alors qu'il faut attendre la fin des années 80 pour qu'une femme soit nommée ministre au Bénin, le début des années 80 est marqué par l'émergence de femmes au sein du gouvernement togolais à travers la création d'un ministère des affaires sociales. Les modalités de promotion des *premières femmes politique* béninoises et togolaises sont différenciées. Surtout, c'est le rôle de l'aile marchante féminine qui diffère, même si les visions monolithiques des régimes de partis uniques en font des composantes presque naturelles. Néanmoins, le décalage chronologique dans la création et surtout la survie de l'UNFT et de l'OFRB va produire des effets, *au moins de manière hypothétique*, différenciés sur l'ancrage de la forme *section féminine*. Enfin, aux lectures qui font des ailes féminines exclusivement des espaces de discrimination et d'exclusion, il faut voir comment elles peuvent être réappropriées et servir de point d'appui à des stratégies d'autonomisation³.

Emprise partisane et reproduction des ailes féminines

Au début des années 1990, l'histoire politique est marquée au Bénin puis au Togo par le déroulement de *transitions dites démocratiques* notamment caractérisées par la réintroduction du multipartisme. Si l'étude des conjonctures des *transitions* a contribué à la sociologie des changements de régime, il faut distinguer les travaux se donnant pour ambition d'expliquer leurs dynamiques de ceux projetant d'en évaluer *a posteriori* la réussite [Dobry, 2000]. À suivre le cadrage du paradigme de la démocratisation, la comparaison des trajectoires politiques [Bayart, 1989] du Bénin et du Togo pourrait se résumer à l'opposition entre un cas typique de démocratie consolidée et un de restauration autoritaire. En fait plutôt que d'envisager les configurations politique post-transition selon leur supposé degré d'ouverture, on préférera postuler que le jeu politique antérieur à 1990 pèse relativement peu sur la structuration des relations entre les partis béninois comparativement au cas du Togo. Surtout, alors que la transition béninoise fut marquée par la dissolution de l'ancien parti unique le PRPB (Parti de la Révolution Populaire du Bénin), au Togo le RPT fut maintenu et demeure aujourd'hui un parti dominant.

³ Renvoi à L'hypothèse posé par Catherine Achin à propos de la comparaison SPD/PS dans sa thèse. En effet, Catherine Achin considère le rôle d'une organisation autonome de femmes au sein des partis politiques comme fondamentale pour comprendre l'entrée des femmes en politique. Cf. [ACHIN, 2005, 19]

De plus, la forte dispersion et fluidité des appartenances partisans des détenteurs de positions de pouvoir au Bénin contraste avec un quasi monopole de trois formations politiques au Togo. Cette plus forte fragmentation des labels partisans, au nom desquels les parlementaires béninois sont élus, traduit indirectement une pondération différenciée des différentes espèces de ressources mises en avant dans la compétition politique. Ainsi, tendanciellement ce sont des ressources individuelles et d'autres espèces de ressources collectives notamment coalitionnelles qui prévalent dans le jeu béninois. La constitution *d'un oligopole de certains partis* est donc de primes abords plus évidents au Togo qu'au Bénin.

L'étude de la partisanisation du jeu politique, *i. e.* de « l'émergence du monopole [du label parti] et de l'oligopole d'un petit nombre de partis. »[Heurtaux, 22], souligne donc que : si les jeux politiques béninois et togolais consacrent *un monopole relatif de la forme parti* en tant que technologie organisationnelle dominante et légitime de conquête du pouvoir ; le regroupement des compétiteurs dans un nombre restreint d'équipes est en fait plus valable au Togo qu'au Bénin. Certes, on peut considérer qu'il existe cinq partis relativement dominant au Bénin et que ce sont ces partis ainsi que les coalitions de la mouvance présidentielle qui font tendanciellement plus la promotion des femmes que les petits partis. Toutefois, le maintien d'une position dominante du RPT dans le jeu politique togolais a renforcé l'ancrage de l'institution de l'UNFT. La clôture des acteurs légitimes du jeu politique autour de quelques partis les a contraints à une plus forte homogénéité des modes d'organisation, ce qui les a conduits par des mécanismes de diffusion à adopter la formule *section féminine*. Dans le cas du Togo, nos enquêtes ont même révélé l'existence de structures concurrentes prétendant représenter la parole des femmes au sein d'un même parti. C'est le cas par l'exemple au niveau du CAR (Comité d'Action pour le Renouveau) où cohabitait notamment une structure plutôt tournée vers la mobilisation et l'animation et une autre réunissant des *femmes intellectuelles* au sein *d'un groupe de réflexion*. A l'instar du grand parti d'opposition togolaise, l'Union des Forces de Changement (UFC), le CAR a donc lors de son dernier congrès tenté un travail d'unification des structures de mobilisation des femmes en les regroupant au sein d'une même structure à l'instar de l'UNFT.

SI dans le cas du Bénin il existe des sections féminines, notamment dans les grands partis politiques ; la fluidité des équipes partisans et la moindre emprise partisane sur le jeu politique conduisent à délégitimer la participation à la direction de ces sections féminines comme ressource politique efficace. Ainsi, les béninoises élues au parlement s'appuient sur une structure de capitaux politiques privilégiant moins qu'au Togo un poids du label partisan, sauf lorsqu'elle passe par la création elle-même d'un parti politique.

Trajectoires des associations de femmes: le poids du label ONG

La reproduction des *équipes de femmes* au sein des partis politiques s'effectue donc de manière différenciée entre le cas du Bénin et du Togo. Il existe une concurrence à l'extérieur avec d'autres types d'entreprises politiques de femme, notamment en ce qui concerne la conquête des positions de pouvoir ministériel. Toutefois, il faut savoir discerner la pluralité dans le développement du secteur des ONG de femmes. Par ailleurs, il faut mettre en évidence que ce sont des ONG de promotion de femmes en politique ou de sensibilisation juridique qui constituent alors des concurrents pour les partis politiques tant sur le marché du recrutement politique que sur celui de la formation.

Développement du secteur des ONG : discerner la pluralité

L'hypothèse (aux usages scientifiques et politiques variés) selon laquelle les femmes *feraient de la politique autrement* a conduit certains auteurs à poser l'hypothèse suivante : pour échapper au contrôle social (notamment celui de leur mari), des femmes font des usages politiques d'organisations non labélisées comme tel. Si cette hypothèse mériterait d'être véritablement discutée (notamment dans des configurations locales), on choisit pour des raisons pratiques de distinguer les associations de femmes par le but qu'elles affichent en établissant une catégorisation entre les associations tournées vers la transformation du politique (*notamment le poids des femmes dans les instances de décision*) ou du droit (*notamment les lois régissant le statut de la femme*) et les autres.

Si l'on consulte des répertoires d'ONG de femmes récoltés lors de nos enquêtes, on peut par exemple trouver dans le cas du Togo : l'UMECTO. L'Union des Mutuelles de Crédit-Epargne du Togo⁴, est un réseau de mutuelles féminines qui vise à faciliter l'accès des membres à des marchés de capitaux. Au sein de la galaxie des ONG de microcrédit, ce type de structure agit au nom de l'augmentation du revenu de ces membres et de l'amélioration de leurs conditions de vie. Dans le cas du Bénin, on pourrait prendre aussi l'exemple d'association comme l'association des femmes du marché de Natitingou⁵. Depuis 1997, cette association tente de fédérer les femmes du marché de cette ville du nord du Bénin, afin d'accroître leurs revenus et de renforcer leur capacité financière. Certes à l'observation de ses activités, on peut remarquer que cette association s'investit dans des domaines diversifiés : appui aux filles déscolarisées, éducation et sensibilisation sur les marchés, assainissement du marché et tontine. On pourrait peut être avec une enquête plus précise identifier des usages politiques de ces structures par leurs dirigeantes mais aussi par des acteurs s'affichant explicitement comme des compétiteurs pour la conquête de trophées politiques.

Toutefois, sans prétendre faire un panorama complet des ONG et encore moins instaurer un principe définitif de classement entre des ONG politiquement intéressée ou désintéressée, il faut noter qu'au Togo comme au Bénin les responsables d'ONG ayant obtenu une promotion politique à la tête d'un ministère sont celles issues des ONG les plus tournées vers des revendications politiques et juridiques en faveur des droits des femmes et/ou de plus grosse taille. Enfin, ce n'est pas seulement sur le marché du recrutement politique mais aussi sur celui de la formation que s'instaure une concurrence entre ces ONG et leurs responsables et les partis politiques.

Faire concurrence aux partis politiques sur les marchés de la sélection et de la formation politique : les ONG de femmes tournées vers la transformation du politique et/ou du droit

On considère donc que ce sont les associations tournées vers la transformation du politique (*notamment le poids des femmes dans les instances de décision*) ou du droit (*notamment les lois régissant le statut de la femme*) qui établissent une concurrence aux partis politiques, qui revendiquent disposer d'un monopole sur la formation et le recrutement du personnel politique et des militants.

Concernant les associations qui s'investissent sur les questions du droit (*des femmes*), elles interviennent notamment par des activités de lobbying pour l'adoption d'une législation plus favorable aux femmes ; des activités de sensibilisation pour une meilleure connaissance de leurs droits par les femmes et des activités d'assistance juridique et de conseil juridique. Dans ce domaine, des organisations comme Women in Law and Development in Africa/ Femmes, Droit et Développement en Afrique

⁴ GF2D/CRIF (groupe de réflexion et d'action femmes et Démocratie et développement/Centre de recherche d'information et de formation pour la femme), *Femmes togolaises Aujourd'hui et demain*, Cotonou, DED/Friedrich Ebert Stiftung, 2007, P.219.

⁵ Laboratoire AMEN (Appui au Management et des Etudes Novatrices), *Femmes du Bénin au cœur de la dynamique du changement sociale*, Cotonou, Friedrich Ebert Stiftung, 2008, p.229.

(Wildaf/Feddaf) sont présentes dans les deux pays. Si elle travaille en réseaux avec d'autres organisations, Wildaf se donne pour objectif notamment de diffuser les connaissances juridiques. Ainsi, prenons l'exemple de cette plaquette de sensibilisation avec un panneau stop sur lequel on peut lire « Halte à l'excision ». Sur la plaquette, qui est une feuille A5 pliée en 2, on peut y lire les motifs de cette campagne contre « les mutilations génitales » en faveur de la « loi n°98-016 portant interdiction des mutilations génitales féminines au Togo », car « elles portent atteinte aux droits de la femme et de la jeune fille »⁶.

Travaillant dans les mêmes locaux et en collaboration avec Wildaf sur un certain nombre de projets, le GF2D (groupe de réflexion et d'action Femme Démocratie et Développement) est créé en 1992 par une trentaine de femmes parmi lesquelles on peut trouver des « juristes, économistes, gestionnaires, commerçantes, experts-comptables, universitaires, assistantes sociales, médecins, documentalistes, étudiantes, journalistes⁷ ». Si le GF2D propose de s'engager pour « une société plus juste et plus équitable, où hommes et femmes seront égaux devant la loi⁸, « la vision du GF2D » est plus directement orientée vers la reconnaissance « à la femme togolaise » de la place de citoyenne. L'association propose une reconnaissance d'une citoyenneté à part entière, c'est-à-dire une citoyenne « libérée de contraintes spécifiques non inhérentes à son sexe, de ces contraintes qu'elle refuse d'accepter comme une fatalité », « qui puisse mettre à la disposition de la nation ses aptitudes, tout en contribuant à la pérennisation indispensable à la cellule familiale en assurant pleinement sa fonction de mère et d'éducatrice » et « qui s'acquitte de son devoir en prenant effectivement part à la gestion de la chose publique à tous les niveaux en tant qu'électrice et qu'éligible ».

Au niveau des objectifs de l'association, il s'agit alors principalement « d'œuvrer pour l'émergence de femmes décideurs dans tous les domaines de la vie nationale » et « faire admettre aux hommes et aux femmes, l'intégration des femmes à la vie publique au plan national, régional et international ». Ainsi, depuis son siège situé au centre ville de la ville de Lomé et intitulé Maison de la femme, le GF2D s'occupe de deux programmes principaux. Le premier développe des services juridiques envers les femmes (aide et assistance juridique, recherche et publication, plaidoyer). Le second est directement orienté vers l'éducation civique pour les femmes avec notamment la formation et l'encadrement des femmes des partis politiques et des actions de soutien à la participation efficiente et efficace des femmes dans les villages. Pour atteindre ses objectifs, le GF2D s'est doté d'un organe qui est le Centre de Recherche d'Information et de Formation pour la Femme (CRIFF). Œuvrant avec le ministère de la justice, celui de l'intérieur, et celui des affaires sociales et de la promotion féminine, le GF2D a aussi comme partenaires des ONG locales et internationales.

Par ailleurs, il reçoit aussi selon les projets des soutiens de services de coopération comme ceux des USA et ceux de l'Allemagne. A la maison de la femme, on trouve aussi une autre ONG, dont l'activité a trait de façon centrale à une ancienne ministre, Michèle Dedevi Ekue, qui a mis en place le CCOFT (Conseil Consultatif des Femmes du Togo) avec l'appui du fonds de démocratie et des droits de l'homme de l'ambassade des Etats Unis d'Amérique au Togo. Si le CCOFT⁹ se donne pour ambition de « faire du lobbying sur des questions d'intérêt stratégique pour les femmes » et de « lutter pour une meilleure représentativité des femmes aux postes de responsabilité publique et politique », son objectif principal est « d'harmoniser les orientations des structures de l'Etat et de la société civile dans la perspective du rehaussement du statut de la femme ». Alors que la responsable du CCOFT est une ancienne ministre et une des fondatrices du GF2D, l'ancienne secrétaire générale du GF2D, madame Célestine Akuavi Aidam a été nommée ministre dans le gouvernement d'Union Nationale en 2006.

Au Bénin, l'ancienne responsable d'un réseau d'ONG œuvrant comme « promotrices de l'inclusion politique des femmes » [Béréni, 2007, 116], Claire Hougan Ayémonna a aussi été nommée ministre. Il s'agit d'un des deux réseaux les plus visibles sur la question de la promotion politique des

⁶ Wildaf Togo, *plaquette halte à l'excision*, campagne de sensibilisation à la loi n°98-016 portant interdiction des mutilations génitales féminines au Togo, 4p ; Cf. Wildaf Togo, *Plaidoyer pour une effectivité des droits de la femme au Togo*, Série pour le renforcement des capacités des acteurs judiciaires et extrajudiciaires en matière de droits des femmes, Les publications du WILDAF, Juillet 2002, 48p.

⁷GF2D, (groupe de réflexion et d'action femme démocratie et développement), *plaquette de présentation*, p.2

⁸GF2D, *plaquette de présentation*, p.8

⁹ CCOFT, *plaquette de présentation A5 plié*

femmes : le RIFONGA-BENIN. Sur cette question, on observe au Bénin une forte concurrence entre deux organisations : le RIFONGA-BENIN et le G/PIFED. Le RIFONGA-BENIN [Réseau pour l'Intégration des Femmes des Organisations Non gouvernementales et Associations africaines/ Cellule du Bénin] a été créé suite à un séminaire en 1994 à Ouagadougou initié par les activités de la fondation allemande Konrad Adenauer¹⁰. Si la cellule du Bénin a été créée le 24 Janvier 1997, le réseau n'a pas eu d'existence réelle au Togo en dépit de son existence supposée. Le RIFONGA Bénin est un réseau de 47 organisations gouvernementales, « apolitique » dont la mission est d'œuvrer « dans la solidarité à la promotion de la démocratie, à la réduction de la pauvreté et notamment à l'élévation du taux de représentativité des femmes béninoises dans les sphères de prise de décisions ».

Le recours à la technologie du réseau permet de renforcer une légitimité par rapport aux ONG concurrentes en renforçant l'affichage des prétentions au monopole, mais aussi d'œuvrer dans ce sens auprès des bailleurs de fond. Au-delà d'activités large de « plaider pour une meilleure représentativité des femmes » notamment « en faveur de l'augmentation de la représentativité des femmes dans les instances de prises de décisions à l'endroit des autorités politico-administratives nationales et locales », le RIFONGA développe un lobbying envers les partis politiques pour un bon positionnement des femmes sur les listes de candidature lors des diverses échéances. Ils organisent comme le GF2D au Togo et d'autres organisations un certain nombre de séminaire de formation qui se traduisent notamment par l'édition de guide de formation des candidates. De telles observations permettent de rompre avec les conceptions fonctionnalistes des partis politiques puisqu'au-delà de la sélection (directe par la promotion de leurs dirigeantes et indirecte par le travail de lobbying concernant la confection des listes), c'est aussi sur le terrain de la formation politique qu'interviennent ces organisations.

Le RIFONGA est donc en concurrence avec le G/PIFED, qui est le Groupe des ONG pour le Programme d'Intégration des Femmes dans le Processus de Développement Durable¹¹. Les concurrences entre ces organisations médiatisent aussi les concurrences entre les bailleurs de fond. Alors que le RIFONGA est un partenaire privilégié de l'ambassade royal du Danemark¹², on observe que le GPIFED est une initiative qui a reçu le soutien de l'USAID. Concurrence entre les organisations *sur le marché des bailleurs*, concurrence entre les services de coopération *sur le marché des baillés*, l'activité de ces organisations révèlent aussi concurrence entre ONG et partis politiques sur le marché de la sélection politique et celui de la formation politique¹³. L'imbrication de ces jeux de concurrences invite donc à saisir de saisir de façon moins rigide ce qui relève de la « société civile » et des « partis politiques », mais aussi ce qui relève du national et de l'international.

¹⁰ RIFONGA BENIN, plaquette de présentation A4 plié

¹¹ GPIFED/USAID, plate forme pour la participation des femmes à la prise de décision, Cotonou, 2001, 36p ; GPIFED, plate forme pour la participation des femmes à la prise de décision, plaquette A4

¹² L'amazone, « Activité d'ONG. Promotion de la femme au Bénin. Le bouquet de Danida. », *L'amazone. Mensuel indépendant d'Information et de Promotion de la Femme*, n°034, mai 2002, p.20

Le 18 avril 2002 la DANIDA (agence de coopération de l'ambassade royale d'Allemagne) signe des conventions d'appui dans les bureaux du ministère de la famille, de la protection sociale et de la solidarité. La convention porte sur les programmes spécifiques (*en faveur de la femme*) de trois ONG et du dit ministère.

L'ensemble des conventions s'élèvent à 500.000.000 FCFA. Au-delà des sommes numériques, ce qui est intéressant est de voir que les deux principaux bénéficiaires sont le RIFONGA (195.000.000 FCFA) et le WILDAF (123.000.000 FCFA), alors que le ministère obtient une somme inférieure (102.000.000 FCFA). Ceci montre bien que la structure étatique ne reçoit qu'un cinquième de ce flux d'aide, là où les quatre cinquièmes sont affectés au niveau des ONG. L'ensemble de ces flux permettent de générer des moyens pour : assurer des postes de permanents, organiser des séminaires et *les per diem associés*.

¹³ Les ONG de femmes n'ont pas le monopole de cette concurrence, puisqu'il existe aussi des associations spécialisées dans le domaine large de la formation politique et de la promotion de la démocratie.

Centre d'observation et de promotion de l'état de droit, rapport d'activités 2002-2008. Par exemple, le COPEL, créé en 1996 au Togo qui est le centre d'observation et de promotion de l'état de droit est une association d'éducation civique, dont la composition du staff montre une forte proximité avec le CAR. L'un des projets menés par cette organisation est le projet Droits et Libertés Pour Tous au Togo (DL2T) en collaboration avec deux autres organisations. Visant globalement à assurer la promotion de la culture démocratique, une des composantes est la formation de femme, c'est-à-dire à l'organisation de séminaire assez proche de ceux que font les associations des femmes. Notons qu'en entretien avec les responsables de l'association, cette composante apparaît autant comme une initiative de l'ONG que comme une des exigences du bailleur principal : le fonds des NU pour la démocratie.

Investissement des engagements associatifs et partisans dans les parcours politiques de femmes au Bénin et au Togo

Dans la première partie, on aura tenté de donner une grille de lecture de l'évolution des structures d'encadrement de la participation politique des femmes au sein des partis politiques. Dans la seconde partie, on vient de donner des repères concernant l'émergence d'un secteur associatif, sorte de fragment de l'espace de la cause des femmes. En rappelant qu'on ne doit pas réduire l'entreprise politique, ni à une forme nécessairement et naturellement collective ni à une entreprise intentionnelle, on a cherché dans ces deux premiers temps à donner des éléments concernant l'état de distribution différenciées des différentes espèces de capitaux collectifs. Ainsi, on aura vu que le poids des capitaux partisans est plus prégnant dans le cas du Togo, même si les formes qu'il prend au Bénin ne le rendent pas forcément moins décisif pour l'accès à certaines positions. Toutefois l'usage des ressources individuelles et d'autres espèces collectives (notamment associatif) est apparu plus décisif dans le cas du Bénin pour certaines espèces de positions (ministérielles en l'occurrence).

Pour construire ces trajectoires idéaltypiques et les exemplifier par des cas en possédant les traits les plus pertinents, on doit envisager plusieurs agencements des capitaux individuels et des différentes espèces de capitaux collectifs. Plusieurs critiques peuvent déjà être adressées aux données *trop incomplètes* que nous présentons. Le traitement quantitatif (et comparativement avec les hommes) du poids des ressources partisans et associatives dans les parcours d'entrée en politique n'est pas assez avancé pour dégager les traits les plus récurrents. Au-delà de cet obstacle, c'est la question des différentes espèces de ressources associatives qui n'est pas encore assez aboutie, avec notamment pour l'instant trop de négligence concernant l'engagement syndical. Surtout il faudrait décliner les différentes possibilités concernant les ressources partisans (*en tant que membre du parti ou en tant que dirigeante de la section féminine*) et associative (*association professionnalisée au sein de laquelle on occupe le poste de responsable, association individualisée de défense d'une cause ou d'un territoire*). En raisonnant à partir d'une structure synchronique des capitaux politiques, structure articulant des ressources individuelles (A), des ressources partisans (B) et des ressources associatives (C), on pourrait obtenir potentiellement 7 types : A, B, C, AB, ABC, AC, BC. Toutefois, l'intérêt est sûrement d'intégrer une variable temporelle dans la construction de ces arrangements typiques de ressources. Ceci a le mérite d'offrir une vision dynamique de l'entrée en politique. Toutefois, cela complexifie les cas possibles et encore une fois mériterait une présentation à la fois quantitative et qualitative des matériaux récoltés sur le terrain.

A. Le primat des ressources individuelles : Célestine Zanou (candidate aux élections présidentielles béninoises de 2006)

Née le 6 Avril 1960 à Ouèssè (nord du Bénin), Célestine Zanou est fille d'un père enseignant et administrateur de transports et d'une mère ménagère. Son père était membre du cabinet du président Christophe Soglo (1963-1964 ; 1965-1967) et lui est resté fidèle jusqu'au décès de celui-ci en 1983. Sa mère, non instruite, militait dans un autre parti que son mari. Dès le lycée, Célestine Zanou milite dans l'UGED (Union générale des Etudiants du Dahomey) et participe à des activités de scoutisme. Elle est élevée par le grand frère de sa mère (médecin) et sa tante (institutrice). Elle a été mariée à 27 ans avec le premier capitaine au long cours du Bénin. Elle a eu un enfant avec celui-ci, qui après sa formation en Allemagne était devenu le commandant du Port de Cotonou.

Après avoir suivi son cursus au Lycée d'Abomey, elle s'engage dans un double parcours à l'université du Bénin où elle obtient sa licence de géographie et suit un cursus à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université Nationale du Bénin. Après avoir enseigné pendant deux années, elle reçoit une bourse pour rejoindre l'Université de Montpellier III où elle séjourne au Centre International de Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes et à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier. Alors qu'on lui propose un financement pour poursuivre en doctorat, elle refuse et rentre au Bénin. C'est à ce moment qu'elle est sollicitée par la coopération allemande (GTZ) pour rejoindre le ministère du développement rural. Cette position professionnelle lui permet de parcourir l'ensemble du territoire national mais aussi de développer ses activités de consultante au niveau sous-régional. Après des missions auprès de la FAO (Food and Agriculture Organization/United Nations) et de la CEDEAO (Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest), elle obtient un poste à Dakar (1995-1996) où elle est chargée de mission à la *Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du*

Centre. Au cours de ces premières expériences d'un parcours qu'elle définit comme celui d'un technocrate, elle va être sollicitée par un *poids lourd* du jeu politique béninois (le Professeur Albert Tévoédjrè) pour rejoindre le cabinet du ministre du plan. Dans le cadre de ses activités à la direction du cabinet, elle joue un rôle actif dans l'organisation et la rédaction du rapport de la Commission Nationale de Privatisation (1996-1997). C'est une étape importante puisque c'est à l'issue de cet épisode qu'elle est approchée pour prendre en charge le cabinet du chef de l'état. En 2001, elle a pourtant démissionné et retourne dans les organisations internationales. Elle effectue alors des missions pour le PNUD (Plan des Nations Unies pour le Développement) et la coopération suisse où elle est consultante dans les mécanismes de gestion de la crise ivoirienne.

Progressant *des coulisses à la scène*, devenant petit à petit familière des rouages du pouvoir en tant que consultante internationale puis suite à ses expériences comme chef de cabinet au Ministère du Plan puis à la Présidence de la République, Célestine Zanou devient la seconde femme candidate à la Présidence de la République béninoise en 2006. Elle ne s'est lancée dans la compétition pour les positions parlementaires en 2007 mais tente de s'inscrire durablement en tant qu'individu à la tête d'un groupe de réflexion transpartisan dans le jeu politique national en s'affichant comme une alliée indépendante mais "précieuse" des opposants au Président Yayi Boni.

B. Le primat des ressources partisans : la Présidente de la Section Dame de l'Union des Forces de Changement : Madame Sokpoli (Députée depuis 2007 à l'Assemblée Nationale du Togo)

A la tête de la section Dame de l'UFC, Madame Sokpoli appartient au groupe des nouveaux députés de l'UFC depuis Octobre 2007. Commerçante au grand marché de Lomé, elle forme un tandem avec Maître Isabelle Améganvi autre femme parlementaire du plus grand parti d'opposition du Togo. Cette dernière n'a jamais été active dans la section féminine de l'UFC mais en tant que membre éminente du bureau. Les trajectoires de madame Sokpoli et de Maître Améganvi, qui l'une comme l'autre doivent beaucoup au parti et auxquelles le parti doit beaucoup, représentent d'une part celle qui a accumulé les ressources partisans à la tête de la section féminine (Sokpoli), alors que la seconde les a accumulés à l'instar des hommes au sein du bureau politique (Améganvi).

C. Le primat des ressources associatives : Madame Célestine Akuavi Aidam (Ministre des droits de l'homme au Togo entre 2006 et 2007)

Le jeu politique togolaise a été animé par 12 dialogues depuis 1990. Ces différentes phases de dialogue ont donc contribué à délimiter l'espace des partis légitimes aux signataires de ces accords. Dans l'accord politique global du 20 Aout 2006 et qui a mené à un gouvernement d'union nationale en Septembre 2006, on peut lire : « conformément aux vingt deux (22) engagements souscrits le 14 Avril 2004 par le gouvernement de la République Togolaise à l'issue des consultations avec l'Union Européenne et dans le but de consolider la démocratie, la réconciliation nationale et la paix sociale, le Rassemblement du peuple togolais (RPT) et cinq (05) partis de l'opposition traditionnelle : le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR), la Convention Démocratique des Peuples Africains (CDPA), la Convention Patriotique Panafricaine (CPP), le Parti pour la démocratie et le Renouveau (PDR), l'Union des Forces du Changement (UFC), le gouvernement ainsi que deux organisations de la société civile : le Groupe de réflexion et d'action Femme, Démocratie et Développement (GF2D), le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP/T) se sont réunis à Lomé du 21 Avril au 06 Juillet, dans le cadre d'un dialogue national.¹⁴ » Lors de la formation du gouvernement, c'est donc au titre de secrétaire générale du GF2D que madame Célestine Akuavi Aidam est devenue ministre des droits de l'homme et de la démocratie.

AB. La partisane aux ressources individuelles : Karimou Rafiatou (plusieurs fois ministre et députée au Bénin)

Karimou Rafiatou¹⁵ (1946-2008) est la *femme politique* béninoise qui a accumulé le plus de trophées politiques au cours de sa carrière avant son décès en 2008. Après avoir suivi son cursus scolaire

¹⁴République Togolaise, *Dialogue Intertogolais. Accord Politique Global du 20 Aout 2006*, Editogo, sans date, Lomé, 40 p., p. 5

¹⁵ Données récoltées en entretien (Cotonou, mars 2008)

Voir aussi : AGAPIT Napoléon, MAGNIDET Marie-Richard (entretien réalisé par), « Rafiatou Karimou ou le symbole du militantisme au féminin », *Le matinal*, n°1212, Lundi 4 mars 2002, p 8-9

à Sakété et Djougou dans le nord du Bénin, dont elle est originaire, elle obtient son baccalauréat dans un des établissements les plus réputés du Bénin : le lycée Béhanzin de jeunes filles de Porto-Novo. Ayant suivi des études de sociologie à l'université nationale du Bénin, elle exerça comme enseignante en qualité de professeur certifié en mathématiques et biologie. Première femme chef de district¹⁶ en 1975, première femme membre du Comité central du PRPB au sein duquel elle occupa la vice-présidence de la commission des affaires sociales ainsi que présidente de l'OFRB de 1983 à 1989, Karimou Rafiatou a été la première femme ministre au Bénin. En effet, elle occupa au cours des deux derniers gouvernements de la période révolutionnaire (août 1989-mars 1990) le poste de ministre de la santé publique. Enseignante de formation, elle a été membre des ANR et poursuivi sa carrière sous *le renouveau démocratique*. Au sein du parti Mouvement Africain pour le Développement et le Progrès (*MADEP*), elle est députée à deux reprises (1999-2003 et 2003-2007). Alors qu'elle était présidente du groupe parlementaire du MADEP, elle quitte l'assemblée nationale pour rejoindre le gouvernement au titre de ministre des enseignements primaire et secondaire (juin 2003-avril 2006).

AC. L'associative aux ressources individuelles : Claire Hougan Ayémonna ancienne ministre de la famille (2001-2003)

Ministre de la famille (2001-2003, après avoir dirigé le RINFONGA, Claire Hougan Ayemona dirige actuellement la fondation Regard d'Amour (*une fondation reconnue d'utilité publique intervenant dans le secteur de la protection de l'enfance*) et est la présidente de l'AIFJ-BENIN (Association Internationale des Femmes Juges-Section Béninoise). Alors qu'elle est ministre de la famille, de la protection sociale et de la solidarité, cette magistrate donne l'interview suivante :

Question : La délimitation entre parti politique et société civile semble se rétrécir au profit du premier. On reproche même au Chef de l'Etat de décapiter la société civile à travers ces nominations. Ne pensez-vous pas que nous nous acheminons vers la politisation des ONG ou tout au moins vers leur discrédit ?

Mme Hougan Ayemona : Votre question appelle d'autres questions, et, pas des moindres : qu'entendez-vous par société civile ? Existe-t-il déjà un consensus national sur le concept ? Sommes-nous tous convenus de ce qu'il doit exister un rideau de fer entre les actions des ONG et celles des partis politiques ? etc. Les intellectuels et les médias doivent aider aux clarifications. [...] Pour ce qui me concerne personnellement, bien qu'à ce jour je n'ai jamais appartenu à un quelconque parti politique, je n'ai jamais considéré mes actions dans la vie associative comme se situant à l'antipode de l'action de la politique, la politique comprise au sens du terme. [...] Ma conviction est qu'il est possible, voire nécessaire, que des militants d'associations qui ne visent pas la conquête du pouvoir d'Etat, travaillent efficacement avec des membres de partis politiques sans y perdre leur corps et leur âme. L'histoire récente de notre pays nous fournit des exemples. Alors, la crainte de la politisation des ONG est selon moi, un non sens. Il appartient à chaque organisation sociale de la société (partis, ONG, associations diverses...) d'être ce qu'elle veut être, de travailler à rester ce qu'elle veut être.¹⁷

ABC : le dosage des toutes les ressources : Rosine Soglo

Par commodité, on a écarté le cas BC qui devrait s'appuyer à la fois sur des ressources partisans et associatives, sans disposer de ressources individuelles. Jugeant improbable en pratique cette configuration de propriété, on a préféré considérer que celles qui disposent des deux types de ressources (B et C) le font en ayant déjà des ressources individuelles importantes. Avocate aux barreaux de Paris et de Cotonou et ancienne première dame du Bénin, présidente de groupe parlementaire pendant près de quinze ans et chef de parti, présidente d'une association VIDOLE (l'enfant est un trésor), Rosine Soglo dispose des différentes espèces de ressources.

Né en 1934, elle est la doyenne d'âge de l'assemblée nationale. Outre son statut d'épouse de l'ancien chef d'Etat Nicéphore Soglo auprès duquel elle a joué un rôle important de mobilisation politique à travers la création et la direction du parti la Renaissance du Bénin, cette avocate de formation a conduit l'une des carrières de parlementaire des plus abouties de la vie politique béninoise. Concernant les groupes parlementaires, Rosine Soglo est présidente du groupe ADD/Nation et Développement qui regroupe 10 députés. Lors de la première législature, aucun des trois groupes parlementaires n'a été dirigé par une

¹⁶ Il s'agit du district de Houlenou, qui correspond actuellement à la commune de Seme-Kpodji. Ce territoire sépare les communes de Porto-Novo (capitale politique) et de Cotonou (capitale économique)

¹⁷ L'amazone, « Mme Claire Hougan Ayemona : « la crainte de la politisation des ONG est un non sens », *L'amazone. Mensuel indépendant d'Information et de Promotion de la Femme*, n°025, mai 2001, p.4-12

femme. Ce n'est qu'à partir de la deuxième législature que des femmes prennent la direction de groupes parlementaires. Surtout dès 1995, alors que son époux est encore chef de l'état, Rosine Soglo devient présidente du groupe parlementaire «Démocratie-Action» (6 députés). Elle occupe une telle position depuis 1995. Outre les groupes ADD/Nation et Développement (depuis 2007) et «Démocratie-Action» (1995-1999), elle a dirigé les groupes : «Renaissance du Bénin» (27 députés, 1999-2003), «Renaissance du Bénin» (15 députés, 2003-2007).

Bibliographie des références citées :

- ACHIN Catherine (2005), *Le mystère de la chambre basse : comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement : France-Allemagne, 1945-2000*, Paris, Dalloz.
- BAILEY (F.G.) (1971), *Les règles du jeu politique*, Paris, P.U.F.
- BAYART Jean-François (1989), *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- BERENI Laure (2007), « Du MLF au Mouvement pour la parité, La genèse d'une nouvelle cause dans l'espace de la cause des femmes », *Politix*, Vol. 20, n°78, pp. 107-132.
- BERENI Laure (2006), « Lutter dans ou en dehors du parti. L'évolution des stratégies des féministes du Parti socialiste (1971-1997) », *Politix*, vol. 19, n°73, pp. 187-209
- COJIA-CRINOT Sabine (1996), *La participation des femmes à la vie politique vue à travers les partis : de la naissance de l'UDD à la chute du PDD (1955-1965)*, mémoire de maîtrise, Université Nationale du Bénin d'Abomey Calavi.
- D'ALMEIDA-ÉKOUÉ Silivi (1992), *La Révolte des Loméennes 24-25 janvier 1933*, Nouvelles Editions Africaines du Togo, 1992
- D'ALMEIDA-TOPOR Hélène (1984), *Les amazones. Une armée de femmes dans l'Afrique précoloniale*, Paris, Rochevigne.
- DOBRY Michel (2000), « Les voies incertaines de la transitologie », *RFSP*, vol. 50 (n°4-5), pp. 585-615.
- FOURN Marie-Pierre (1984), *La participation des femmes à la vie politique du Dahomey entre 1956 et 1965, problèmes et perspectives*, mémoire de maîtrise, Université de Paris II.
- GAXIE Daniel (1978), *Le cens caché : inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Le Seuil.
- GAXIE, D. & OFFERLÉ, M. (1985) « Les militants syndicaux et associatifs au pouvoir? Capital social collectif et carrière politique », *In BIRBAUM, P. (dir.), Les Élités Socialistes au Pouvoir. Les dirigeants socialistes face à l'État - 1981-1985*, Paris, PUF.
- HEURTAUX (J.) (2005), *Une partisanisation controversée. Codification de la compétition politique et construction de la démocratie en Pologne (1989-2001)*, Thèse de doctorat de science politique, Université Lille 2.
- KPONTON Ginette Ayélé (1994), « La femme dans la lutte pour la décolonisation », *In GAYIBOR N. L. (dir.), Les Togolais face à la colonisation*, Collection « Patrimoines » n°3, Lomé, Presses de l'UB, pp. 213-224.
- LOISEAU Dominique (1996), *femmes et militantismes*, Paris, l'Harmattan.
- OFFERLE Michel (1987), *Les partis politiques*, Paris, PUF.
- ZANTOU Pascal Assogba (2001), *Les femmes dans la vie politique au Bénin (1960-1990)*, mémoire de maîtrise, Université Nationale du Bénin d'Abomey Calavi.